



EB-2018-0169

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Early Bird Power LLC

Demande d'un permis de détaillant d'électricité

(mandataire uniquement)

Le requérant

Early Bird Power LLC a déposé une requête en date du 2 mai 2018, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi sur la CEO) en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'agir en qualité de mandataire ou de courtier pour le compte d'un détaillant d'électricité ou d'un consommateur relativement à la vente ou à la mise en vente d'électricité en Ontario. La délivrance de ce permis ne permettrait pas au requérant de vendre à un consommateur ou de mettre en vente de l'électricité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi sur la CEO. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur cette requête.

Comment consulter un exemplaire de la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur le site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2018-0169 dans le champ après avoir sélectionné « Case Number » dans la liste déroulante de recherche. Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux d'Early Bird Power LLC, aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences orales ou audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO souhaite traiter cette requête par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Early Bird Power LLC, avant le **11 juin 2018**.

Comment participer

Si vous désirez participer à l'audience écrite, vous pouvez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Early Bird Power LLC, avant le **15 juin 2018**.

Si le requérant souhaite répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse auprès de la CEO et en faire parvenir une copie à toutes les parties qui ont présenté des observations, et ce, au plus tard le **22 juin 2018**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera, avant de les verser au dossier public, toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comme mentionné précédemment dans le présent avis, vous devez fournir un exemplaire complet de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées ainsi que le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer le numéro EB-2018-0169 et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous voulez plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez consulter la page <https://www.oeb.ca/fr/industrie/demandes-en-cours/obtenez-le-statut-d'intervenant>. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de : Secrétaire de la Commission

Dépôts :

<https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>

Courriel : boardsec@oeb.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

Requérant :

Early Bird Power LLC
1 Adams Street
Milton, MA USA 02186

À l'attention de : M. Shaun Pandit

Courriel :

shaunpandit@earlybirdpower.com

Tél. (617) 872-2384

Télec. : (617) 322-9283

FAIT à Toronto, le 25 mai 2018

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli

Secrétaire de la Commission